



## ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES RELATIVES AU TRAITEMENT DE L'INFECTION À VIH ET AU SUIVI DES PATIENTS

### TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL/NATIONAL

Activité n°12168

#### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Maroc a atteint les 2ème et 3ème 95 depuis 2021, et la couverture par le traitement antirétroviral (ARV) était de 74% en fin 2023. La prise en charge (PEC) du VIH a été étendue actuellement à 48 centres référents (CR) dont 16 pédiatriques. Plusieurs centres relais sont actuellement opérationnels et contribuent à équilibrer la file active des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), c'est l'exemple de Tiznit, Essaouira, Guelmime, Khénifra etc. Certains CR tels que Agadir, Casablanca et Marrakech demeurent surchargés et pouvant ainsi poser d'énormes défis pour le suivi des (PVVIH), la qualité de leur prise en charge et leur rétention. Il est important de signaler que les CR assurent la PEC et le suivi des PVVIH dans un contexte marqué par la pénurie en ressources humaines (infirmiers et médecins spécialistes). L'approche différenciée pour les soins contre le VIH élaborée en 2021 est à même d'élargir la PEC du VIH vers d'autres secteurs, notamment le privé, et permettrait de réduire significativement la charge de travail des principaux CR.

Cette évolution doit impérativement être accompagnée d'un processus de renforcement de la qualité d'enregistrement et la collecte des données clés puisqu'il est important de connaître avec exactitude le nombre de PVVIH recevant un traitement ARV. En effet, malgré les efforts d'informatisation lancés depuis 6 ans notamment le dossier du patient et les résultats du suivi biologique, les équipes des CR n'optimisent pas nécessairement l'utilisation desdits outils. Une première évaluation de la qualité des données de la prise en charge des PVVIH a été menée en 2022 par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, avec l'appui du Fonds mondial, et a conclu à une proportion de concordance de 84% des données de la file active.

Tenant compte de tous ces progrès et défis, et dans le cadre du plan stratégique national intégré de lutte contre le sida, les infections sexuellement transmissibles et les hépatites virales 2024-230, une deuxième évaluation de la qualité des données de la PEC est prévue avec l'appui du Fonds mondial. Cette évaluation sera mise en œuvre suivant le même protocole sur «l'évaluation de la qualité des données et des systèmes du niveau national et des partenaires relatifs

au traitement du VIH et au suivi des patients» développé par l’OMS<sup>1</sup>.

A cet effet, la Direction de l’Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) avec l’appui du FM, procède au recrutement d’un prestataire pour l’appuyer dans certains aspects de la conduite de l’évaluation de la qualité des données de la PEC VIH sachant que d’autres seront pris en charge directement par l’équipe du PNLIS forte de l’expérience du premier exercice menée en 2022.

Les résultats de cette évaluation vont alimenter l’étude qui sera menée auprès les PVVIH âgées.

## **II. OBJECTIFS**

### **1. Objectif général :**

Evaluer l’exactitude des données de PEC des PVVIH en se focalisant sur deux indicateurs prioritaires :

- Nombre de PVVIH recevant actuellement un traitement ARV (par âge et par sexe) ;
- Nombre de PVVIH ayant nouvellement commencé un traitement ARV (par âge et par sexe).
- Nombre de PVVIH ayant négativé leur CV.

### **2. Objectifs spécifiques**

- Déterminer le pourcentage de déclaration et de sous-déclaration du nombre de PVVIH recevant actuellement un traitement de l’infection à VIH et du nombre de PVVIH ayant nouvellement commencé un traitement ARV ;
- Évaluer la concordance entre les informations individuelles enregistrées dans le dossier du patient et celles enregistrées dans les registres afin d’identifier les sources et raisons des discordances ;
- Préparer l’implantation et la généralisation du dossier médical des PVVIH dans tous les CRs ;
- Elaborer des recommandations afin d’améliorer la qualité des données de PEC du VIH générées dans les établissements de santé.

---

<sup>1</sup> Organisation mondiale de la Santé. ((2018 Evaluation de la qualité des données et des systèmes du niveau national .et des partenaires relatifs au traitement de l’infection à VIH et au suivi des patients: outil de mis en oeuvre Organisation mondiale de la Santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/312370>. Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO

### **III. DESCRIPTION DE LA MISSION**

Tout au long de cette mission, le prestataire devra travailler de manière étroite avec un comité composé de l'équipe de la DELM (DMT/PNLS/UGFM), du comité technique de PEC, des représentants des CRs, de l'OMS et de l'ONUSIDA pour mener les activités suivantes :

1. Adapter le protocole de l'évaluation utilisé en 2022 : sélection des indicateurs programmatiques à inclure dans l'évaluation, méthode d'échantillonnage des établissements de santé, finalisation des outils de collecte à utiliser, mise en œuvre opérationnelle de l'évaluation, plan d'analyse des données, etc.
2. Animer l'atelier de formation des enquêteurs et des superviseurs chargés de la collecte des données (en présentiel ou à distance).
3. Analyser les résultats de l'évaluation en déterminant le pourcentage de sur-déclaration et de sous-déclaration du nombre de PVVIH recevant actuellement un traitement de l'infection à VIH et du nombre de PVVIH ayant nouvellement commencé un traitement ARV et ayant négativé la CV au niveau national.
4. Élaborer le draft du rapport ;
5. Contribuer à la présentation des résultats de l'évaluation lors d'un atelier de validation regroupant les différentes parties prenantes ;
6. Intégrer les remarques et commentaires issus de l'atelier de validation et produire la version finale du rapport.

Il est à noter que le processus de sélection des enquêteur et superviseurs, l'informatisation du questionnaire ainsi que le suivi rapproché du processus de mise en œuvre et de la collecte des données de l'étude sera assuré par le PNLS et l'équipe pays en étroite collaboration avec le consultant.

### **IV. LIVRABLES**

1. Note méthodologique ;
2. Protocole de l'évaluation actualisé ;
3. Draft du rapport de l'évaluation et rapport de l'atelier de validation ;
4. Rapport final de l'évaluation.

## **V. DUREE ET MODALITES DE LA CONSULTATION**

Le ou la consultant(e) sera recruté(e) pour une durée de 20 jours au cours de la période d'Avril à Novembre 2025, répartis à titre indicatif comme suit :

<b>Activités</b>	<b>Durée (en jours)</b>
Mise à jour du protocole et des outils	2
Formation des enquêteurs	2
Analyse et rectification des données	5
Rédaction du draft du rapport	9
Atelier de restitution	1
Finalisation du rapport final	1
<b>Total</b>	<b>20 jours</b>

## **VI. PROFIL DU (DE LA) CONSULTANT(E)**

- Diplôme (master, doctorat...) en santé publique, épidémiologie ou équivalent ;
- Bonne connaissance de la riposte nationale au VIH/sida et le système de PEC ;
- Bonne expérience/expertise en matière d'évaluation de la qualité des données de PEC des PVVIH sous traitement ARV ;
- Parfaite maîtrise de la langue française ;
- Excellente capacité de synthèse et de communication.

## **VII. COORDINATION ET ENGAGEMENTS**

- Le (la) consultant(e) mènera le travail en étroite collaboration avec le comité de suivi,
- Le (la) consultant(e) s'engage à ne publier aucune information relative à la consultation sans une autorisation du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale,
- Le (la) consultant(e) sera seul (e) responsable de la qualité professionnelle de son travail et de sa réalisation dans les délais fixés par le contrat,
- Les livrables de la consultation seront soumis sur papier et en version électronique.

## **VIII. MODALITES DE CONTRACTUALISATION**

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial - Maroc - subvention 2024-2026.

La rémunération s'entend :

- Brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les personnes physiques et morales-Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques-Prestataires résidents au Maroc.
- Nette pour les Autoentrepreneurs et les personnes morales-Prestataires résidents au Maroc. Le Ministère se charge des démarches auprès de la DGI pour l'obtention de l'attestation d'exonération sur la base de la facture proforma à préparer par le Prestataire.

## **IX. PIECES A FOURNIR**

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 02 Avril 2025 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : [programmesida@gmail.com](mailto:programmesida@gmail.com) et [f.gomri@programmefondsmondial.ma](mailto:f.gomri@programmefondsmondial.ma), en mettant dans l'objet de l'email : **TDR Évaluation de la qualité des données relatives au traitement de l'infection à VIH et au suivi des patients.**

Le dossier doit comprendre :

- Un CV détaillé, mettant en exergue les expériences relatives à la thématique de la consultation,
- Une Note méthodologique comportant une description de la méthodologie de travail qui sera adoptée pour répondre aux termes de la consultation ;
- Une Proposition financière comprenant :
  - Le taux journalier en dirham (MAD).
  - Tout autre frais lié à la réalisation de la consultation.